



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

MRC DE THÉRÈSE-DE BLAINVILLE ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU 05 JUIN 2026

À l'assemblée statutaire du conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville, le vendredi 05 juin 2026 à 09 h 00, exceptionnellement par voie de visioconférence via la plateforme TEAMS, sont présents les représentants de chacune des municipalités suivantes:

Madame Christine Beaudette, mairesse	Ville de Boisbriand
Monsieur Charles Bélanger, maire	Ville de Bois-des-Filion
Monsieur Jean Comtois, maire	Ville de Lorraine
Monsieur Jean-René Labelle, maire	Ville de Sainte-Anne-des-Plaines
Monsieur Christian Charron, maire	Ville de Sainte-Thérèse
Madame Marie-Elaine Pitre, mairesse	Ville de Rosemère
Monsieur Jean-François Pinard, conseiller	Ville de Blainville

Formant quorum sous la présidence de la Préfète, madame Liza Poulin, Mairesse de Ville de Blainville

Est également présent :

Monsieur Kamal El-Batal, directeur général et
greffier-trésorier

MRC de Thérèse-De Blainville

2026-06-164

OBJET : Ouverture et suspension de l'assemblée

Il est proposé par Monsieur Charles Bélanger
Maire de Ville de Bois-des-Filion
appuyé par Madame Christine Beaudette
Mairesse de Ville de Boisbriand

QUE l'assemblée extraordinaire du vendredi 05 juin 2026 soit ouverte et suspendue conformément aux usages.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-06-165

OBJET : Période de questions

Le directeur général et greffier-trésorier confirme qu'aucune question n'a été reçue du public.

2026-06-166

OBJET: Adoption – Ordre du jour

Il est proposé par Monsieur Christian Charron
Maire de Ville de Sainte-Thérèse
appuyé par Monsieur Jean Comtois
Maire de Ville de Lorraine

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance, tel que présenté :

1. Ouverture de l'assemblée extraordinaire
2. Période de questions
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Résolution – Appui au Mouvement Zachary Morin – Le conseil de la MRC interpelle le gouvernement du Québec de légiférer



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

5. Levée de l'assemblée

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-06-167

OBJET : Appui au mouvement Zachary Miron et demande au gouvernement du Québec de légiférer sur la vente de boissons énergisantes aux mineurs

CONSIDÉRANT qu'en janvier 2024, Zachary Miron, âgé de 15 ans et résident des Laurentides, a perdu la vie après avoir consommé une boisson énergisante alors qu'il prenait une médication prescrite pour le TDAH;

CONSIDÉRANT que le rapport de la coroner a établi un lien entre la consommation de cette boisson énergisante et le décès du jeune Zachary Miron;

CONSIDÉRANT que les parents de Zachary ont fondé le Mouvement Zachary Miron afin de sensibiliser la population aux risques associés à la consommation de boissons énergisantes chez les jeunes et de promouvoir un meilleur encadrement de leur vente;

CONSIDÉRANT que ce mouvement a reçu l'appui de nombreux acteurs des milieux de la santé, de l'éducation, du sport et de la société civile;

CONSIDÉRANT que le 6 mai 2026, l'Assemblée nationale du Québec a adopté à l'unanimité une motion invitant le gouvernement à mettre en place des mesures visant à mieux protéger les jeunes de moins de 16 ans face à la consommation de boissons énergisantes;

CONSIDÉRANT que la MRC de Thérèse-De Blainville reconnaît l'importance de promouvoir les saines habitudes de vie, la prévention et la protection de la santé des jeunes;

CONSIDÉRANT que la vente de boissons énergisantes aux mineurs demeure peu encadrée au Québec, malgré les risques reconnus pour leur santé;

Il est proposé par Madame Marie-Elaine Pitre

Mairesse de Ville de Rosemère

appuyé par Monsieur Jean-François Pinard

Conseiller de la Ville de Blainville

QUE le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville exprime son appui au Mouvement Zachary Miron et aux démarches entreprises par ses fondateurs afin de mieux protéger les jeunes Québécois.

QUE le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville interpelle le gouvernement du Québec afin qu'il légifère dans les meilleurs délais pour interdire la vente de boissons énergisantes aux personnes âgées de moins de 16 ans.

QUE le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville demande au gouvernement du Québec de mettre en œuvre une campagne nationale d'information et de sensibilisation sur les risques associés à la consommation de boissons énergisantes, particulièrement lorsqu'elles sont combinées à certaines médicaments.



N° de résolution
ou annotation

2026-06-168

**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité
régionale de comté de Thérèse-de-Blainville**

QUE copie de la présente résolution soit transmise au premier ministre du Québec, au ministre de la Santé, au ministre responsable des Services sociaux, au député de Groulx, au député de Blainville, à la députée de Les Plaines, à la Fédération québécoise des municipalités (FQM), à l'Union des municipalités du Québec (UMQ), ainsi qu'aux sept municipalités constitutantes de la MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

OBJET: Levée de l'Assemblée

Il est proposé par Monsieur Jean-René Labelle
Maire de Ville de Sainte-Anne-des-Plaines
appuyé par Madame Marie-Elaine Pître
Mairesse de Ville de Rosemère

DE lever la présente réunion à 9 h 10 min.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Liza Poulin
Préfète

05 juin 2026

Kamal El-Batal, Ph.D., Adm.A.
Directeur général et greffier-trésorier

Émis le 05 juin 2026 conformément aux dispositions de l'article 961 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, ch. C-27.1).

Le procès-verbal est sujet à l'approbation du conseil lors de leur prochaine séance.

Kamal El-Batal, Ph. D., Adm.A.
Directeur général et greffier-trésorier